



**Service d'Accompagnement  
à la Vie Sociale  
A.T.M.P. du Rhône**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2024**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1- PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE.....</b>	<b>4</b>
<b>2- PERSONNES ACCOMPAGNÉES.....</b>	<b>5</b>
2-1 Effectifs .....	5
2-2 Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.....	5
2-3 Admission et processus .....	6
2-4 « Socio-démographie » de la population accompagnée.....	8
2-5 Suivi des accompagnements.....	15
2-5 Faits marquants de l'année .....	16
2-5-1 Participation active dans le Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale.....	16
2-5-2 Réécriture du projet de service et Groupe d'expression .....	18
2-5-3 Réalisation du « Ses jours SAVS » .....	19
2-5-4 Retour d'expérience du « Ses jours SAVS ».....	21
2-6 Géographie de l'activité.....	21
2-7 Partage d'expérience au SAVS .....	21
2-8 Les animations et temps collectifs. ....	27
3-1 Formations collectives.....	28
3-2 Accueil stagiaire : .....	29
3-3 Analyse de la pratique.....	29
3-4 Réseaux et partenariats : inscription dans le réseau.....	30
3-5 La participation des usagers - un gage de qualité.....	31
Retour d'expérience de participation à la commission éthique.....	31
<b>3- Amélioration de la qualité – plan de suivi .....</b>	<b>32</b>
<b>CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGÉES .....</b>	<b>32</b>

## INTRODUCTION

---

Le SAVS de l'ATMP du Rhône agréé par le Conseil Départemental du Rhône depuis 1992 fonctionne pour une capacité de 109 places. Il assure un service de proximité qui intervient sur le territoire de la Métropole de Lyon et celui du Département du Rhône.

Il est destiné à l'accompagnement de personnes de 18 ans et plus en situation de handicap, disposant d'une notification d'orientation attribuée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Il s'adresse principalement aux personnes en situation de handicap dont l'origine est une altération de ses fonctions psychiques, mais également aux personnes présentant une déficience intellectuelle, des maladies invalidantes, troubles neurologiques ou déficience motrice... Le SAVS de l'ATMP est référencé auprès de la MDPH comme un service généraliste c'est-à-dire pouvant accueillir des personnes dont les situations relèvent de tous types de handicap. Mais depuis quelques années, c'est une proportion plus importante de situation relevant du handicap psychique qui est observée.

La mission du SAVS est de réduire les conséquences du handicap des personnes accompagnées dans leur vie quotidienne en apportant un étayage, en créant un lien fiable et continu, tout en adoptant un suivi propre à la singularité de la situation.

La finalité de l'accompagnement est de permettre aux personnes en situation de handicap une inscription dans la vie sociale.

Cette année 2024, a été marquée particulièrement par :

- La réécriture du projet de service 2025-2029
- Animation d'un temps à la Journée Régionale de Formation (JRF) du MAIS sur la thématique du lien d'accompagnement
- Réalisation du « Ses Jour SAVS » à destination des personnes accompagnées par le SAVS
- La participation des personnes accompagnées dans des instances institutionnelles
- Accueil de stagiaire : psychologue et éducateur spécialisé

## 1- PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

---

Le Service d'Accompagnement de l'ATMP du Rhône est composé de huit éducateurs et éducatrices spécialisé(e)s soit 8 ETP, d'une secrétaire à mi-temps et de personnels administratifs à temps partiel, sous l'autorité de la cheffe de service et de la Directrice générale de l'Association. L'équipe peut également compter sur les compétences d'un médecin psychiatre à raison de 2h par semaine et d'une psychologue pour l'analyse de la pratique.

### COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU SAVS EN DÉCEMBRE 2024

**- Directrice générale :**

- Elise MARTIN

**- Cheffe de service éducatif :**

- Muriel BRETON

**- Membres de l'équipe éducative :**

VILLEFRANCHE/Saône	LYON 6	LYON 3
BISWAS Pierre LECOQ Amaury ROMEIO-VILLE Carole	GUALA-MOLINO Justine RAMBERG Florence RAY Pierre	LOUE Vanessa PERRIER Cyril

**- Mouvement du personnel :**

- Embauche de Carole ROMEIO-VILLE en CDI sur Lyon 6, à compter du 11 mars 2024
- Temps partiel 80% d'une salariée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 dans le cadre d'un congé parental.

**- Secrétaire du service :**

- Fabienne ESCOLANO

**- Médecin psychiatre :**

- Dr BOIS-DUMONT Chloé à raison de 2h par semaine

## 2- PERSONNES ACCOMPAGNÉES

### 2-1 Effectifs

- 109 personnes au 31/12/2024 sont accompagnées par notre service.

Ajoutées aux 29 personnes dont l'accompagnement s'est arrêté en 2024, cela donne donc **138 personnes qui ont été accompagnées durant l'année 2024 par le SAVS.**

Durée moyenne d'un accompagnement en 2024 : 6.2 ans.

### 2-2 Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.

INDICATEURS SAVS - 2024				
	ENTREES	SORTIES	EFFECTIF TOTAL FIN DE MOIS	PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT LE MOIS
1er trimestre				
JANVIER	1	4	106	110
FEVRIER	0	2	104	106
MARS	4	0	108	108
2ème trimestre				
AVRIL	5	4	109	113
MAI	2	1	110	111
JUIN	1	2	109	111
3ème trimestre				
JUILLET	3	3	109	112
AOÛT	1	2	108	110
SEPTEMBRE	4	2	110	112
4ème trimestre				
OCTOBRE	4	3	111	114
NOVEMBRE	2	3	110	113
DECEMBRE	2	3	109	112
<b>TOTAUX ANNUELS</b>	<b>29</b>	<b>29</b>		

Le mouvement des effectifs a été de 29 arrêts et 29 admissions en 2024.

Nous rencontrons un phénomène inattendu sur le deuxième semestre 2024. Des personnes entament le processus jusqu'à être admises, ensuite, elles tardent à venir signer le contrat et décident finalement après plusieurs relances de ne pas donner suite. Cela suppose que nous accordons du temps et maintenons la place pour ces personnes en vain.

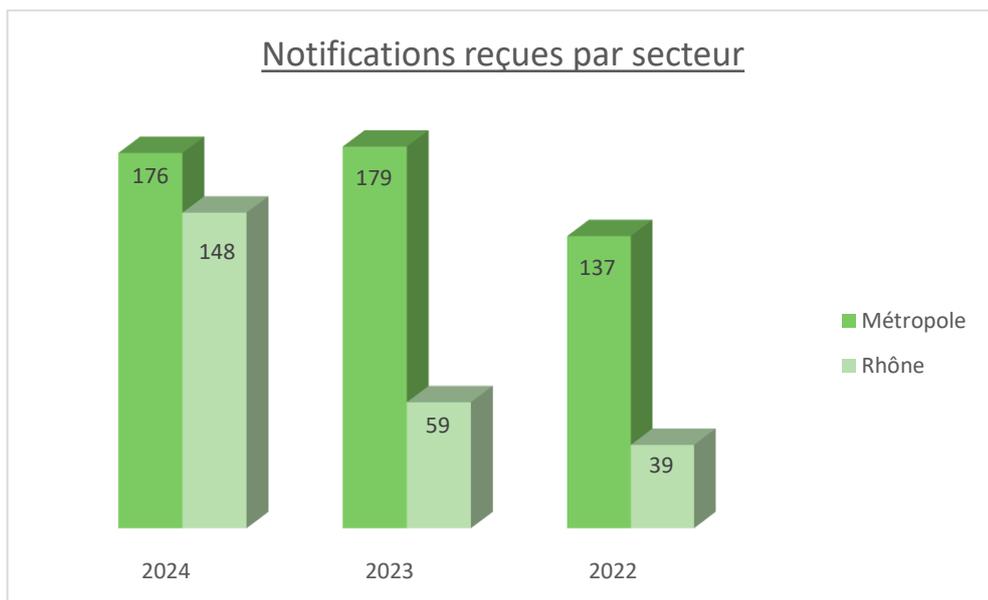
## 2-3 Admission et processus

### 2-3-1 Réception des notifications d'orientation

Cette année 2024, nous avons réceptionné 324 notifications d'orientation vers notre SAVS répertoriées dans le logiciel Via trajectoire.

Soit :

- Pour la Métropole : 176 notifications
- Pour le Rhône : 148 notifications



Ces nouvelles orientations s'ajoutent aux notifications reçues les années précédentes tant qu'elles sont valides soit aux 238 notifications réceptionnées l'an dernier.

### 2-3-2 Processus d'admission SAVS

Afin de faciliter la rencontre et répondre à l'ensemble des personnes sollicitant le service, nous organisons des réunions d'information collectives sur la Métropole de Lyon. Elles sont destinées aux personnes ayant une notification d'orientation vers notre SAVS. Nous les programmons au rythme d'une tous les deux mois. Ces réunions se déroulent au siège de l'Association, en présence d'une personne accompagnée par notre service, d'un éducateur et de la cheffe de service.

L'objectif de ce temps d'échange est de présenter notre dispositif SAVS, ses missions, son organisation, ses délais et permettre aux personnes orientées de commencer à se projeter sur les domaines de la vie quotidienne dans lesquels nous pourrions intervenir en soutien.

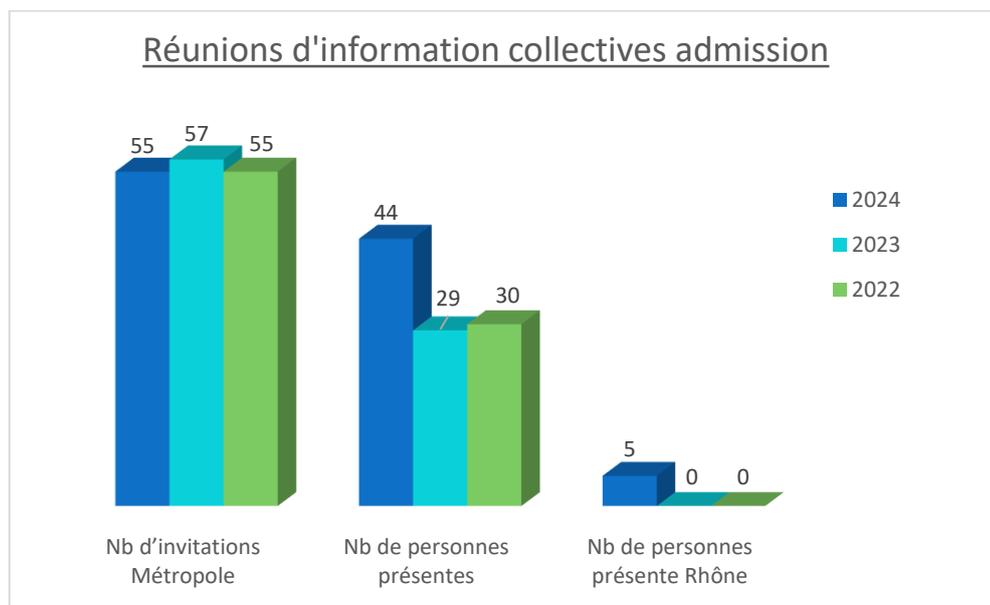
Cet espace permet également de répondre aux demandes particulières et parfois de donner des pistes dans l'attente d'un accompagnement social.

Un dossier de candidature est remis à chaque candidat à l'issue de la réunion. C'est le renvoi de ce dossier qui acte l'engagement de la personne dans la liste d'attente.

La présentation à trois voix propose une vision plus large et plus concrète d'un suivi SAVS.

La présence de la personne accompagnée offre un discours rassurant, bienveillant, illustré de son vécu de l'accompagnement par le SAVS. La présentation qui est complémentaire, s'adapte aux différentes personnes présentes à la réunion.

Cela contribue à donner des espaces institutionnels dans lesquels la participation et le retour d'expérience permettent une remise en question et une évolution permanente de l'offre proposée par notre service.



Nous avons programmé 5 réunions sur l'année 2024 pour répondre aux sollicitations de 55 personnes de la Métropole. Cela reste à l'équilibre par rapport à l'an dernier. Pour faciliter leur venue, elles ont la possibilité de se présenter seules ou accompagnées d'un aidant, ou d'un professionnel faisant parti d'un autre dispositif. La plupart des personnes adressées dans nos établissements ne savent pas en quoi consiste un service d'accompagnement.

Nous restons néanmoins à l'écoute en cas de situations particulières et essayons de nous adapter aux personnes dont les déplacements seraient compliqués et/ou le fait de se retrouver dans un groupe pourraient être un frein à la rencontre.

Nous avons une convention tripartite AMAHC-ATMP-GRIM qui permet de générer une invitation pour la présentation du SAVS. Cela évite que les personnes soient sollicitées par les trois SAVS en même temps. Il est bien rappelé à toutes ces personnes qu'elles peuvent s'inscrire dans les trois services.

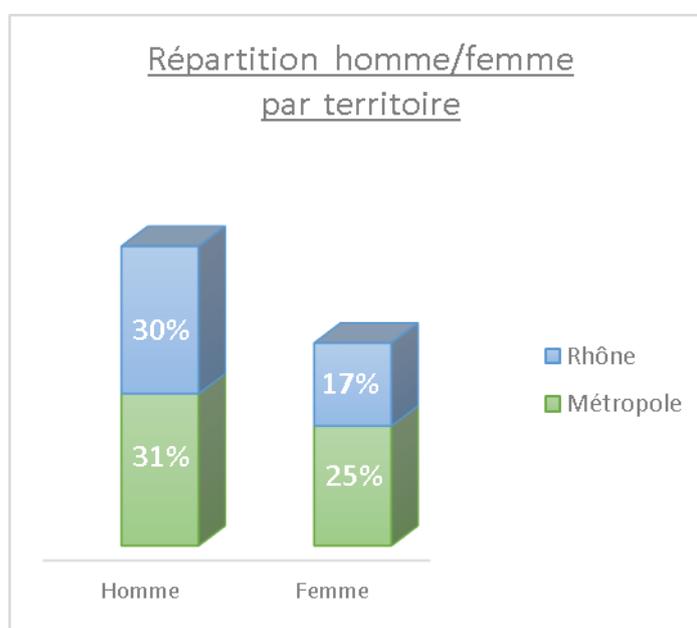
Jusque-là, sur le Rhône, les rencontres s'organisent de façon individuelle avec le soutien des partenaires du territoire ou en directe avec les personnes orientées vers notre service. Elles ont le même objectif de présenter le service et de découvrir les besoins de la personne. La question de la mobilité sur certains territoires nécessite une adaptation régulière de notre offre. Nous avons reçu 17 personnes en entretien courant 2024. En raison de l'arrivée croissante des demandes de SAVS sur le territoire, nous faisons le choix de mettre en place des réunions d'information collectives. En fin d'année, une première réunion s'est tenue avec la présence de 5 personnes.

Pour l'année 2024, le délai d'admission est de 1,2 ans.

## 2-4 « Socio-démographie » de la population accompagnée.

Nous présentons ici une « photographie » de la population que nous accompagnons **au 31/12/2024**, ainsi que les évolutions constatées.

### - Répartition hommes-femmes



- Soit 26 femmes sur le territoire de la Métropole de Lyon et 18 dans le Rhône.
- Soit 33 hommes sur le territoire de la Métropole de Lyon et 32 dans le Rhône.

Cela correspond à 65 hommes accompagnés sur l'ensemble du territoire pour 44 femmes. Sur le territoire du Rhône, il y a une prédominance masculine. Les hommes accompagnés sur ce territoire vivent majoritairement seuls.

### - Âges des bénéficiaires

L'âge moyen des personnes accompagnées par notre service est de 49 ans.

Tranche d'âge					
Années	18-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	+ 60 ans
2021	10%	14%	26%	28%	22%
2022	7%	14%	23%	32%	25%
2023	9%	14%	28%	29%	20%
2024	9%	16%	25%	31%	19%

L'évolution de l'âge reste stable par rapport aux années précédentes. En 2024, 50% des personnes accueillies ont plus de 50 ans.

Nous sommes toujours confrontés aux soins somatiques liées à l'âge et à leurs conséquences sur le quotidien des personnes. Comme l'an passé, nous faisons face à l'auto-détermination des personnes accompagnées qui refusent le soin pour différentes raisons. Le suivi éducatif prend alors la forme « de soin palliatif ».

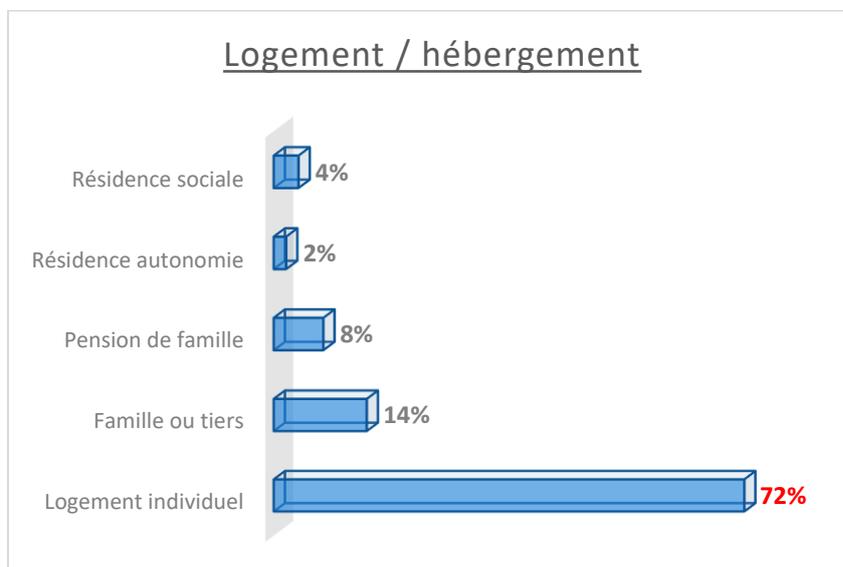
L'acceptation du refus de soin, ne signifie pas ne rien faire. Les professionnels se donnent le temps du dialogue et de comprendre ce qui motive cette position. Il est alors recherché un compromis afin de vérifier que la personne soit bien en possession de tous les éléments pour valider son choix.

Le renoncement et l'impuissance du professionnel sont mis à l'épreuve et doivent être partagés en équipe afin qu'il ne reste pas seul dans la situation. Le SAVS œuvre au maximum pour apporter un peu de dignité aux personnes dans ses situations.

Nous mettrons cette question du refus de soin au travail en 2025 avec l'appui de la psychiatre. Il n'est pas certain que des réponses soient apportées mais cela permettra d'éclairer sur le processus à l'œuvre et les raisons qui font que cette démarche de refus soit de plus en plus mise à l'épreuve : isolement social, évolution de la médecine, choix éclairé, autodétermination, etc.

## - Logement

### Typologie des logements



En 2024, les personnes habitant en logements individuels sont toujours majoritaires.

Le logement autonome a ses limites car il peut isoler les personnes bien qu'il soit également symbole d'intégration et de réussite.

Nous observons une hausse des personnes qui quittent un logement individuel pour intégrer une pension famille.

Le choix d'un ailleurs reste difficile. Quitter son environnement, son lieu de vie, ses repères sont compliqués et insécurisent. Il n'est pas facile de projeter une vie meilleure sans l'avoir expérimentée.

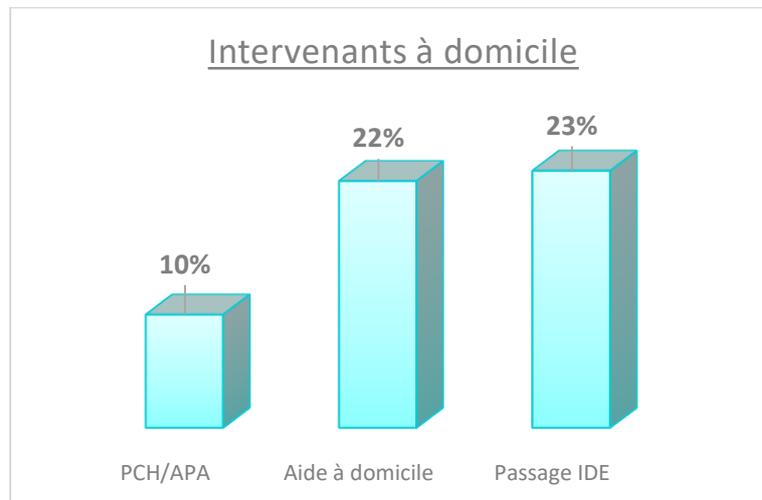
L'absence de lieu de vie adaptée à la situation du moment rend souvent complexe les accompagnements. D'une part, il faut alors adapter notre accompagnement entre santé précaire, mise en place d'un étayage, absence de relai des hôpitaux qui ont leur logique de prise en charge et une notion d'urgence pas toujours en adéquation avec la vie « autonome » des personnes que nous suivons au SAVS.

D'autre part, lorsque des personnes vivant au domicile familial décident de prendre leur envol, il n'est pas aisé de trouver le lieu « idéal ». Entre attentes de la personne parfois en décalage avec la réalité de l'offre, et du territoire (superficie du logement, loyer, etc.) et leur capacité à investir un logement à eux pour la première fois nous pouvons accompagner vers des solutions alternatives.

Nous savons solliciter :

- Des partenaires dont l'expérimentation vers un logement autonome est mise au travail,
- Des structures plus égayantes comme les pensions de famille,

## Types d'étayage mis en place au domicile



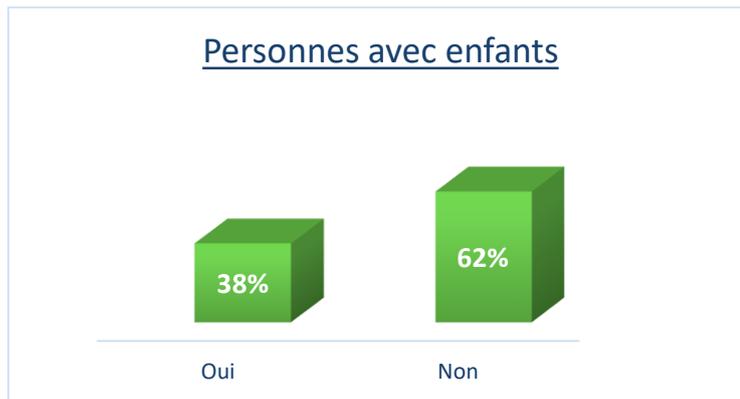
Nous rappelons lors de la réunion d'information collective et au moment de l'admission que le SAVS n'a pas vocation à réaliser les actes de la vie quotidienne. Il doit permettre à la personne d'apprendre ou réapprendre à effectuer les gestes du quotidien comme se faire à manger, ranger son logement, l'entretenir, faire ses courses. Dès lors que ces actes ne peuvent pas être assumés entièrement par la personne, nous réfléchissons à mettre en place des interventions de professionnels dont le maintien à domicile par la présence quotidienne ou récurrente est nécessaire. Cela peut se concrétiser par le passage d'infirmières libérales pour s'assurer de la prise de traitement.

Pour l'entretien du logement et la préparation des repas, nous sollicitons des services d'aide à domicile. Nous demandons des aides pour les financer soit auprès de la MDMPH si la personne est âgée de moins de 60 ans ou bien de l'APA pour les autres.

Le SAVS en collaboration avec les mesures de protection, s'il y en a, et avec la personne accompagnée constitue le dossier nécessaire.

### - Situation familiale

→ Parentalité.

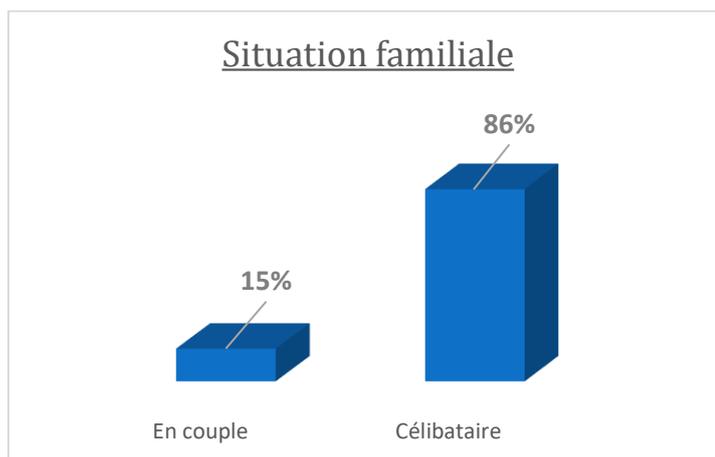


La parentalité est un domaine qui peut être mis au travail dans l'accompagnement du SAVS. Les parents que nous suivons sont une minorité dans notre service soit 39%. Ce chiffre est stable par rapport à l'an passé.

- 7 personnes vivent au quotidien avec leurs enfants et doivent assurer leur rôle de parents avec pour certains une vigilance et un lien étroit avec les services d'aide sociale à l'enfance.
- 7 personnes ont des enfants placés en structure soit en maison d'enfants (MECS) soit en famille d'accueil. Elles sont alors sollicitées dans leur fonction parentale sur des temps de médiation ou d'accueil organisés.
- 27 sont parents d'enfants désormais adultes.

Au cours de l'année 2024, notre service a accompagné une personne qui a dû faire le choix d'interrompre sa grossesse pour des raisons diverses de malformations. La professionnelle s'est rendue disponible pour les différents rendez-vous médicaux et spécialistes de manière à s'assurer que Madame aurait toutes les informations nécessaires, lui permettant de réaliser un choix libre et éclairé. Tout l'enjeu a été d'être présent en laissant la personne actrice et décisionnaire ; être un soutien, permettre de reprendre les informations et s'assurer de la bonne compréhension sans donner de conseil pour ne pas influencer la personne. Le travail quotidien de l'équipe, l'éclairage du médecin psychiatre, auprès de la professionnelle ont été précieux.

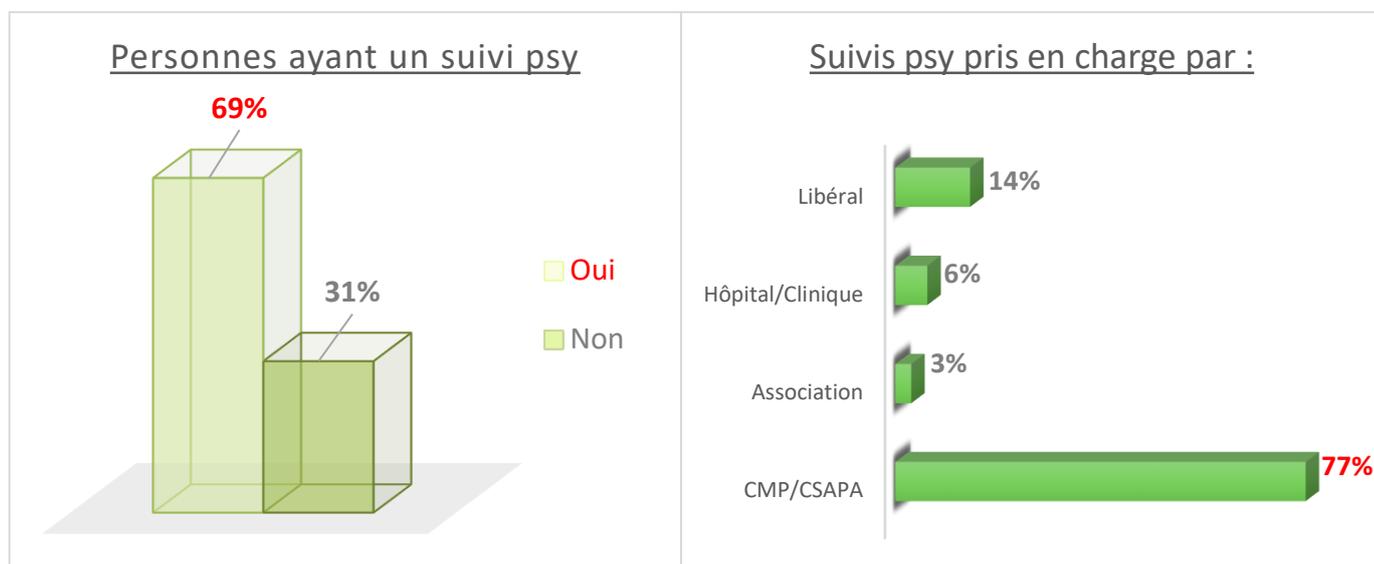
→ **Vie en couple.**



94 personnes accompagnées par notre service sont célibataires. Certaines d'entre elles partagent leur quotidien avec un parent ou ont des proches très présents. La majorité d'entre elles se retrouvent seules dans leur logement.

Les situations de couple que nous accompagnons sont souvent complexes et nécessitent une attention particulière. Elles questionnent le maintien à domicile de l'un d'eux. Le SAVS tente de se situer et de maîtriser les enjeux de la situation : refus de soin, quitter son logement et en parallèle soutenir la personne vaillante qui porte la gestion quotidienne avec les étayages mis en place.

**- Suivi psychiatrique ou psychologique et lieux de soins.**



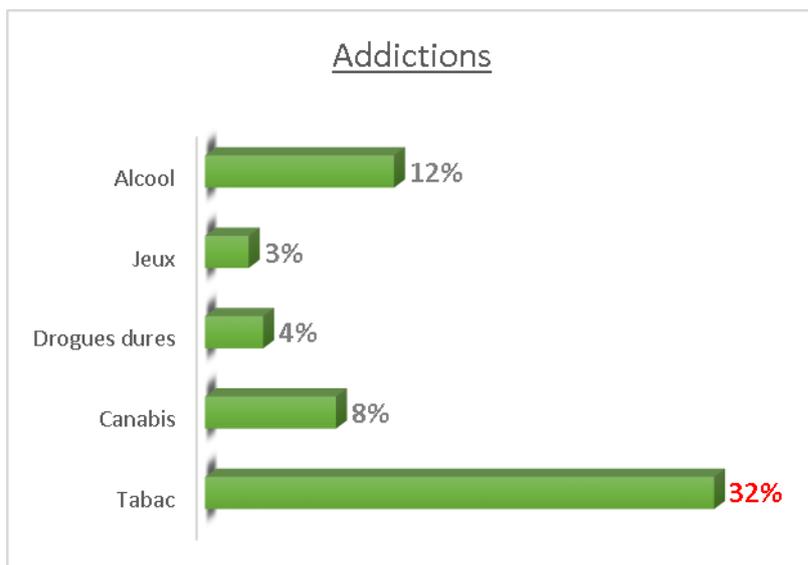
Une grande proportion de personne accompagnée, 69%, possède un suivi psychologique soit dans un CMP, auprès d'un psychiatre libéral, ou dans un centre de soin. La fréquentation dans un CMP est majoritaire à 77%. Les suivis en libéral sont parfois complémentaires au suivi CMP mais peuvent être exclusifs.

Les professionnels du SAVS œuvrent pour promouvoir le soin, réduire les ruptures tout en étant confrontés aux absences de soignants qui peuvent dans certaines situations limiter l'accès au soin. Il est important de penser le soin en lien entre service dans la mesure où la personne concernée en donne l'accès.

Dans l'entretien d'admission, il est posé comme préalable la nécessité dans le suivi éducatif, d'être en lien avec tous les intervenants de la situation. Le lien avec les services de soin est essentiel pour un projet constructif et durable avec la personne concernée.

**- Typologie des addictions**

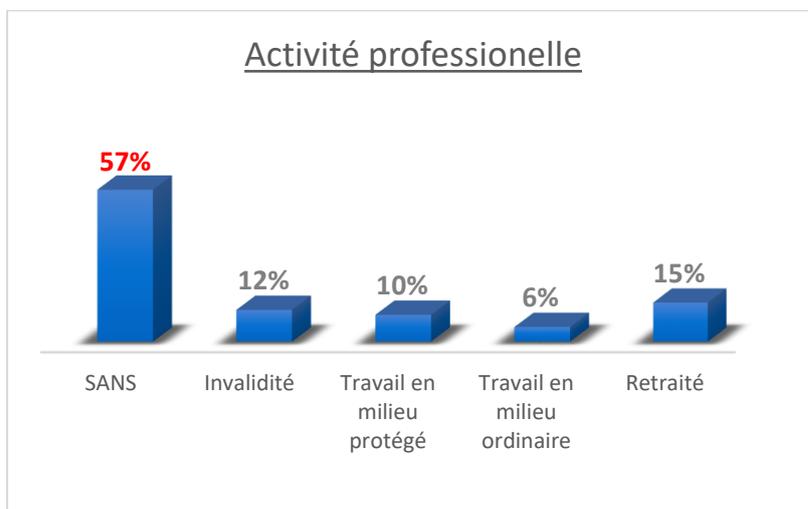
Sur 109 personnes accompagnées, nous en avons 59% qui possèdent une addiction. Elle se caractérise par l'alcool, le jeu, les drogues et le tabac.



Hormis les pathologies qui caractérisent la situation de handicap des personnes adressées au service, Les addictions qui revêtent différentes formes s'ajoutent aux problématiques des personnes.

Ces consommations ont une incidence sur la santé et le budget. Il est également un enjeu dans le lien, la relation avec la personne concernée, qu'il s'agisse de drogue ou d'alcool car il peut à tout instant questionner le projet engagé ou tout simplement la relation de confiance.

**- Travail**

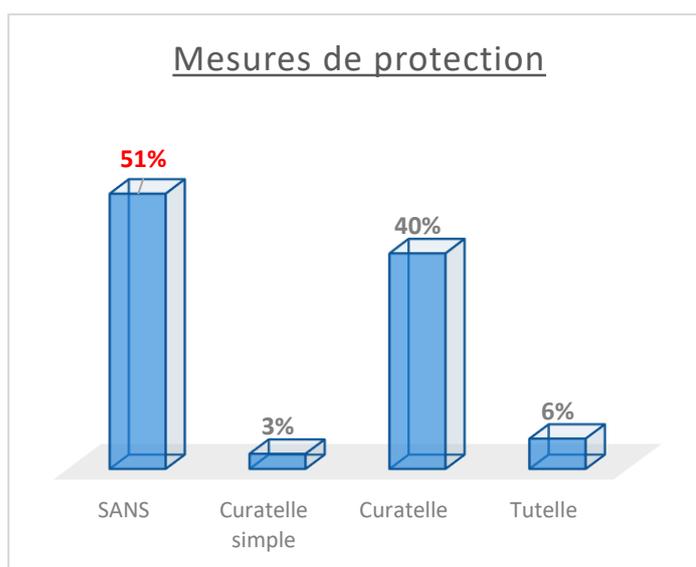


Plus de la moitié des personnes qui sont orientées dans notre service sont en âge d'accéder à un emploi. Certaines d'entre elles ont par le passé, exercé une activité professionnelle qui s'est conclue par une invalidité pour diverses raisons : accidents, pathologie diverses, empêchement lié à la maladie.

Pour les personnes accompagnées, le parcours vers le travail reste nébuleux. Il nécessite une stabilisation des symptômes et une acceptation de leur pathologie. Nous permettons par nos actions et les mises en lien avec des organismes compétents d'évaluer cette possibilité de remise à l'emploi. Si celle-ci est faisable, elle est organisée et adaptée à la capacité de la personne à tenir le rythme. Nous travaillons régulièrement certains dispositifs comme l'EPNAK sur le Rhône et LADAPT sur la Métropole.

Pour d'autres, il est nécessaire d'expérimenter des alternatives au travail, comme le bénévolat. Il y a des contraintes d'engagement mais le rythme est moins important. Nous sollicitons diverses associations comme la MESA, les petites cantines, etc.

### **- Protection juridique**



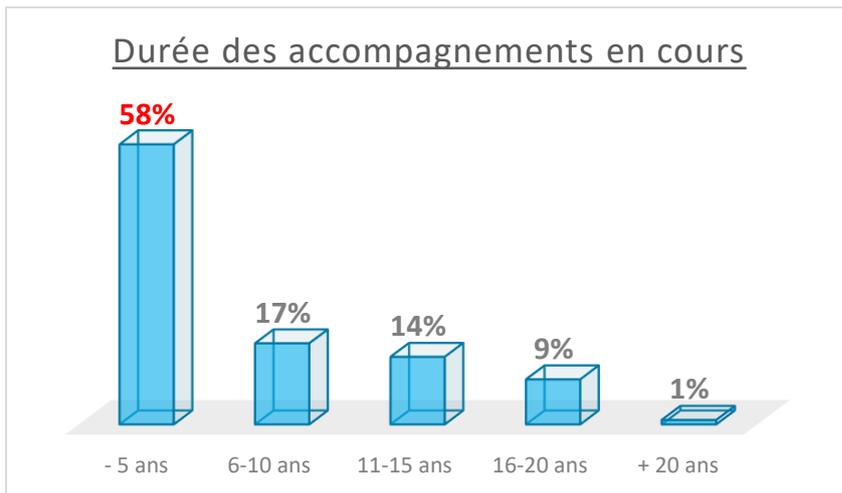
Cette année encore, nous accompagnons une majorité de personnes ne bénéficiant pas de mesure de protection soit 56 personnes. Pour toutes ces personnes le SAVS est sollicité en tant que conseil et soutien dans les démarches administratives et budgétaires. Pour les autres, il est un partenaire incontournable des mandataires qui exercent la mesure de façon à les accompagner dans leurs démarches.

Pour les 53 personnes ayant une mesure de protection, 25 sont exercées au sein de l'ATMP du Rhône.

## **2-5 Suivi des accompagnements.**

---

### **- Durée des accompagnements incluant le processus d'admission**



La durée moyenne des accompagnements est de 6,2 ans.

Depuis plusieurs années, la question des suites à donner à l'accompagnement est en réflexion. Lorsque la situation le permet, l'arrêt s'effectue d'un commun accord et se prépare tranquillement avec la personne. Quand les besoins repérés nécessitent un relais car l'accompagnement du SAVS n'est plus suffisant et bénéficierait d'un apport de compétences complémentaires, nous recherchons les dispositifs qui seraient pertinents et adaptés.

### - Arrêts des accompagnements

#### Les motifs des 29 fins d'accompagnement sont :

- 18 sont déterminés par un arrêt concerté en raison de l'autonomie suffisante de la personne.
- 2 arrêts pour une entrée en Famille d'accueil hors département et une entrée en résidence sénior après 17 ans d'accompagnement SAVS.
- 2 passages de relais au SAVS d'AMAHC et au SAMSAH SMC.
- 3 arrêts à l'initiative du SAVS car non adhésion de la personne concernée et plus de contact de la personne après plusieurs tentatives de reprise de lien.
- 2 arrêts interviennent à l'initiative de l'utilisateur : l'accroche n'a pas pu se faire avec le service pour différentes raisons. La rencontre avec le professionnel n'a pas suffi à rassurer la personne qui a préféré ne pas laisser intervenir le SAVS dans sa situation.
- 2 décès : le premier intervient à la suite de refus de soin et d'un accompagnement palliatif de notre service pour s'assurer que la personne avait bien toutes les informations et apporter un peu de dignité. Le deuxième était inattendu.

## **2-5 Faits marquants de l'année**

---

### 2-5-1 Participation active dans le Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale

### **Le M.A.I.S comme lieu ressource pour penser sa pratique :**

Comme nous l'avons expliqué dans les précédents Rapport d'Activité du SAVS, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale participe activement au travail réflexif engagé par l'Association M.A.I.S. Il permet aux professionnels de mieux se situer et d'actualiser leurs pratiques dans un contexte en perpétuel transformation. Il s'agit ainsi de continuer à penser son action et lutter contre les enjeux d'une période d'incertitude politique, sociale et économique. Suite au départ de Sylvain DELOIRE, Vanessa LOUE et Florence RAMBERG ont pris la suite de la participation de l'équipe du SAVS au Groupe Région Rhône-Alpes du M.A.I.S.

### **La Journée Régionale de Formation (JRF) de Givors du 16 Mai 2024 :**

Cette année, l'équipe régionale a souhaité organiser une JRF autour du thème Le lien en éducation spécialisée, compétence, singularité ou leurre de professions en mutation ?

Afin de guider les participants, le Groupe Région a rédigé une trame qui leur permettent de se projeter dans cette journée.

Extrait :

*« Comment valoriser ce qui nous semble être la spécificité première de notre champ professionnel qui est de créer le lien à travers la rencontre ?*

*D'une manière générale, on peut légitimement se poser cette question face aux transformations que vivent les sociétés occidentales contemporaines, soumises aux règles de l'ultralibéralisme favorisant l'individualisme et, par voie de conséquence, la dissolution des liens.*

*Est-ce que cette notion de lien, que nous identifions comme un marqueur fort de notre identité de travailleur social, ne va tout simplement plus de soi ?*

*L'urgence, s'il y en avait une, serait de chercher à définir ce que nous entendons par lien, au sens général, pour ensuite être en mesure de différencier le sens commun du sens professionnel. En quoi le lien est-il une spécificité du travailleur social ? Pour atteindre quel objectif ? Comment cette notion se déploie-t-elle dans la pratique quotidienne du travailleur social ? En direction de quel interlocuteur ? Dans quels contextes d'interventions ? Est-ce que nous sommes formés à cela ? »*

La particularité de cette année a été la participation de trois collègues de l'équipe qui ont mené une des interventions prévues pour cette journée : « SAVS ATMP du Rhône : Soutenir les marges, de la rencontre à la construction d'un lien : témoignages d'un service. »

Dans le travail collectif de préparation de cette journée, l'équipe du SAVS a été tentée de proposer une sorte de définition commune de ce « lien social ». En effet, le SAVS de l'ATMP du Rhône revendique des valeurs fortes d'accueil et d'accompagnement. Nous avons alors fait le constat qu'il existait autant de manières de le définir que d'éducateurs autour de la table. Nous avons aussi le souci de proposer une intervention qui reflète une communauté d'engagement et de savoirs empiriques à notre futur auditoire. Mais la tâche s'annonçait plus grande que prévue. Nous avons alors décidé d'écrire, chacun de notre côté, une « vignette d'un accompagnement » qui nous paraissait illustrer un aspect du thème de cette journée. La consigne était de ne pas proposer une étude clinique de l'accompagnement, centrée sur la personne

accompagnée, mais un récit sensible, à hauteur d'éducateur. En écrivant à la première personne, il se situe dans son propre texte comme l'acteur et le témoin privilégié d'une situation et d'une relation duelle, que la collectivité territoriale et l'institution lui confie. Parler de la réalité d'un suivi, c'est faire état des obstacles, des opportunités, des contraintes, des ressentis et des vécus de la rencontre. Raconter, c'est tenter de remettre en ordre sous la forme d'un récit singulier, des situations qui sont pour la plupart « à la marge » de nos cadres théoriques et pratiques. A travers nos témoignages, présentés collectivement, nous avons ainsi témoigné des écarts entre un travail prescrit et un travail réel.

### **Les Journées Nationales de Formation (JNF) du MAIS à Loos (Nord) :**

Enfin, pour répondre à un besoin d'authenticité, l'apport des JNF est primordial. Elles constituent dans leur modèle d'organisation une remise à niveau salubre, tant au plan théorique, législatif, social et humain. Cette année, trois professionnels de l'équipe SAVS ont participé à ces journées organisées à Loos, sur la thématique Accompagner demain : le Commun au service du Sujet ?

L'ambition du M.A.I.S. quelles que soient les thématiques, reste son désir de créer le débat autour des idées, sans parti pris que celui de mettre en avant l'intelligence collective des participants. Cette façon de faire doit permettre aux participants de se confectionner des perspectives afin de rester motivés et engagés dans leurs missions.

Le M.A.I.S, un temps pour penser « plus loin » : les journées de formation qu'elles soient nationales ou régionales, permettent de se ressourcer et de se recentrer sur le but de nos missions et la force des valeurs avec lesquelles nous incarnons notre posture de professionnel d'acteur du travail social.

Cyril – Vanessa

### 2-5-2 Réécriture du projet de service et Groupe d'expression

---

La réflexion sur le projet de service a été mise en œuvre sur l'année 2024. Il est le fruit d'un travail participatif de tous les professionnels du SAVS. La mise en commun des pratiques singulières, de la vision du travail de terrain, du lien avec les partenaires, des relations établies avec les personnes accompagnées, ont permis de clarifier et de mettre en mots notre savoir-faire.

L'équipe du SAVS étant renouvelée de moitié depuis le dernier projet de service, les temps consacrés aux échanges sur la notion d'équipe ont été essentiels pour renforcer la cohésion d'équipe et se rappeler qu'elle est centrale et une force dans notre activité quotidienne mise en œuvre par des actions individuelles.

Les valeurs de l'ATMP du Rhône et particulièrement du SAVS rassemblent tous les acteurs. Elles affirment l'identité du service. Les missions et les valeurs donnent du sens et constituent les piliers du SAVS. Tout ceci contribue à promouvoir l'institution au-delà des murs dans un travail individuel de terrain.

Avec l'envie d'associer les personnes accompagnées par notre service, nous avons par différents moyens, sollicités leurs opinions et avis concernant la vie du service, son organisation et son fonctionnement. La participation des personnes est un sujet auquel le service est sensible. C'est au service d'identifier les espaces dans lesquels les personnes accompagnées peuvent s'impliquer, car elles sont désireuses d'apporter leur soutien mais ne savent pas toujours comment les appréhender.

Nous avons réalisé plusieurs groupes d'expression sur les 3 antennes de l'ATMP du Rhône afin d'impliquer, faciliter les déplacements et recueillir leur participation. Lors des groupes d'expression, qui suppléent le conseil à la vie sociale, nous avons interrogé les personnes sur des thématiques.

Ces divers temps de travail ont suscité beaucoup d'échanges sur les pratiques et mis en évidence des sujets qui animent et mobilisent tous les professionnels. La question de la mise en œuvre du projet personnalisé, la référence/coréférence, les fins d'accompagnements, le maintien à domicile ou le changement de lieu de vie, la participation, les actions de sensibilisation, le refus de soin, etc. autant de thèmes qui nourrissent le quotidien des professionnels et qui sont mis en exergue dans la réflexion de chacun.

Ce travail réflexif et d'écriture nous a occupé plusieurs temps sur l'année. La finalisation de ces temps s'est conclue par une relecture avant envoi à notre financeur fin décembre 2024.

### 2-5-3 Réalisation du « Ses jours SAVS »

#### **Retour des questionnaires « ces jours SAVS » :**

Tout le monde a apprécié le séjour, même si être en groupe a été difficile pour certains

Ils auraient aimé qu'il dure plus longtemps (+1 jours à +10 jours)

La plupart ont participé aux réunions de préparation. Cela leur a permis de se rencontrer, de planifier ensemble le programme du séjour. Le nombre de réunion était suffisant, voir un peu trop pour une personne venant de Villefranche.

Les quelques mots sur leur ressenti : « très agréable », « physique » (marche), « ça va, ça s'est bien passé », « j'étais content, j'étais heureux, ça m'a sorti de mon quotidien », « très bien » ...

Le lieu était magnifique, le choix de la campagne a été apprécié.

Le gîte était très bien, bien que très mal isolé. Les chambres étaient propres et bien entretenues. Pour les grands gabarits, les lits étaient un peu petits.

Globalement ils étaient contents des activités proposées, malgré les modifications de planning dû à la pluie. Ils avaient la liberté de choisir de participer ou non, ce qui a été apprécié.

La répartition des tâches ménagères s'est faite simplement, dans la bonne ambiance et en fonction des capacités de chacun.



L'ambiance générale était agréable. Chacun a fait l'effort de composer et de respecter les difficultés des uns et des autres. Les soirées jeux ont été appréciées même pour ceux qui restaient à regarder sans participer.



David : « à part enfant, non jamais. C'était mes premières vacances depuis 1991 »

Laurent : « J'étais déjà parti en vacances en colonie, 3-4 fois étant plus jeune »

Nathalie : « J'étais déjà partie en colonie quand j'avais 12-13 ans. Le seul souvenir que j'ai c'est ça ».

Cam Hai : « non » (jamais parti en vacances).

Ils seraient tous partant pour repartir avec le SAVS mais pas/pas sûr avec un organisme de vacances (ne connaissent pas les gens, pas habitué ...)

Certains ont échangés leurs numéros de téléphone après le séjour mais ne sont pas forcément resté en contact « il est difficile de garder le lien ».

Ils seraient intéressés pour se retrouver autour d'un temps collectifs « spécial Ces jours SAVS ».

Pour une éventuelle prochaine fois :

- Rester en campagne mais être vigilant à ce qu'il y ait une vie dans le village (ex : boire un café sans avoir à prendre la voiture)
- Partir au printemps
- Faire un peu plus de sport pour certains
- Partir plus longtemps
- Trouver un hébergement moins cher (ex : centre d'accueil)



Florence-Justine

## 2-5-4 Retour d'expérience du « Ses jours SAVS »

---

« J'ai adoré ce voyage, et les personnes que j'ai rencontrées. Le seul bémol c'est que le village il n'y avait pas de vie, le village est trop haut en altitude. Car quand le village est plus bas on peut aller plus loin sans être essoufflé. Je ne partirai pas avec une autre association, je suis partie car c'est le SAVS. C'est l'occasion de partir à moindre coût, dans un joli village. Il serait bien de pouvoir mettre des dates fixes afin qu'il n'y ait pas de désistements. Si un jour le SAVS repropose un séjour, je serais le premier à repartir. Il serait bien de changer la saison (printemps). Au niveau du budget je me sens coupable de priver certaines personnes. J'ai super kiffé. »

David

## 2-6 Géographie de l'activité.

---

Cette année notre service a accompagné des personnes habitant le territoire de la Métropole : Lyon et sa banlieue, ainsi que les communes voisines. Nous avons également 47 % de personnes vivant sur le territoire du Rhône soit dans les Monts du Lyonnais, le Beaujolais, Villefranche, Amplepuis et le territoire de l'Arbresle.

Dans les territoires plus éloignées des centres villes et de fait des institutions, l'utilisation des PC portables par les professionnels vient réduire les difficultés administratives et le lien aux institutions. Cela permet par exemple, d'éviter des ruptures de droits.

L'aller-vers du SAVS est incontournable pour mieux appréhender les situations mais également pour ne pas laisser de côté certaines personnes qui se seraient trop éloignées des institutions de droit commun.

## 2-7 Partage d'expérience au SAVS

---

Monsieur J. a 69 ans, il vit désormais à la pension de famille qui a récemment ouvert ses portes à Beaujeu. P. J est accompagné par le SAVS depuis 2010. J'ai repris l'accompagnement en 2016 à mon arrivée sur Villefranche.

P. J. est une personne d'environ 1m80. Il a les cheveux blancs et une barbe de même couleur. C'est une personne très sympathique et la bonhomie se lit sur son visage.

Il a deux enfants âgés d'une quarantaine d'années et est grand-père de cinq petits-enfants avec qui il n'a que très peu de contact.

M. J. a grandi en région parisienne et est arrivé dans le Beaujolais après son service militaire. Il se marie en 1979 et a deux enfants. Il commence à consommer de l'alcool à cette période, notamment suite à la perte de leur troisième enfant pendant la grossesse de son ex-épouse. Cet épisode est très douloureux

pour M. J. Il considère que c'est le début de ses malheurs. A partir de cet évènement, la relation avec son ex-épouse va se dégrader.

Après avoir été charpentier M. J. a longtemps été chauffeur livreur pour une entreprise viticole.

En 1987, il divorce et s'installe seul dans une maison à Beaujeu.

Au début des années 2000, monsieur rencontre une compagne avec qui, il va vivre dans cette maison. Cette dame s'alcoolise massivement, ce qui influe sur la consommation de P. J.

Malgré plusieurs cures pour endiguer ce problème d'addiction, monsieur n'arrive pas à être abstinant lorsqu'il se retrouve avec elle.

En 2003, son permis lui est retiré à cause de l'alcool et ses problèmes de dos ne lui permettent plus de porter des charges. Il est reconnu inapte par la médecine du travail et licencié par son employeur qui ne peut adapter son poste de travail.

En 2008, sa compagne le quitte en abandonnant toutes ses affaires chez M J.

A cette période, monsieur n'a plus de ressource et se laisse complètement déborder par son addiction à l'alcool.

Avec l'aide de la MDR, il fait une demande de RMI (RSA de l'époque) ainsi que d'une mesure de protection. C'est ainsi que monsieur J. bénéficie d'une mesure de curatelle à l'ATMP.

Devant ses difficultés à se mobiliser le SPJM et monsieur J. font la demande d'un SAVS. L'accompagnement démarre donc en 2010.

En 2012, le SAVS accompagne M. J. à prendre contact avec le CAJ (centre d'accueil de jour) de Saint Didier sur Beaujeu. Il y est accueilli à raison de quelques jours par semaine.

M. J. retrouve là-bas, la joie de vivre. Il dit souvent que sans l'accueil de jour, il serait déjà mort.

Il se familiarise avec l'outil informatique au CAJ et apprend à naviguer sur Internet, retoucher ses photos... Il est aussi actif au sein du CAJ où il occupe le poste de trésorier au sein de la coopérative.

En 2016, je reprends le suivi suite à plus de six années d'accompagnement par une collègue qui me précède.

Je découvre quelqu'un de très sympathique. Le lien s'instaure très facilement. A cette époque, monsieur marche beaucoup les mardis et mercredis.

Il aime prendre des photos et passe beaucoup de temps sur internet, Facebook notamment.

Les week-ends, il est actif dans la vie du village. Il est souvent appelé pour tenir la table de marque lors des concours de pétanque. Il est payé pour cela, ce qui rajoute un supplément à son allocation.

Lorsqu'un point a été fait avec ma collègue, monsieur J. et moi-même, la question du déménagement a été abordée.

Monsieur habite une vieille maison isolée du centre du village.

P. J. commence à éprouver des difficultés pour atteindre son logement qui se trouve dans une zone enclavée.

Monsieur devait déménager en urgence quelques temps avant que je reprenne l'accompagnement car le propriétaire voulait vendre la maison.

Des solutions ont été trouvées pour débarrasser ses affaires. Il avait loué un véhicule mais il ne s'en est servi que pour faire un tour de voiture le jour de la location.

Par la suite, le propriétaire s'est rétracté et M. J. a pu garder son logement.

Toujours à cette période, monsieur vit sans mesure de protection car la juge a prononcé une main levée de la mesure.

M. J. recommence peu à peu à boire.

Nous nous voyons les mercredis matin sur un temps assez court. Il met en place cette stratégie pour ne pas à avoir à patienter entre les rendez-vous et ainsi ne pas être tenté par la consommation d'alcool pour pallier l'attente.

Au début de mon accompagnement, je propose une VAD. à M. J. qui accepte. Mais à mon arrivée sur les lieux, il ne me répond pas et n'ouvre pas sa porte.

Il a pu exprimer lors du RDV suivant qu'il ne voulait pas que je vienne chez lui. Il a une réticence pour faire venir des personnes dans son domicile.

J'apprendrai plus tard lors d'une synthèse avec l'accueil de jour qu'ils ne peuvent également pas entrer à son domicile.

Cette question du logement apparaît donc comme un enjeu sensible. Quand j'aborde cette question avec monsieur J., il me semble angoissé, il grince des dents.

Il répond toujours à la négative à mes propositions de visites à domicile.

Le suivi consiste alors à accompagner M. J. dans ses démarches administratives. Il veut s'expérimenter sans mesure de protection pendant un temps.

Nous l'accompagnons dans son passage à la retraite. Nous faisons diverses demandes de subvention pour épurer des dettes d'électricité notamment car son logement est énergivore.

Parallèlement à cela, les consommations d'alcool de monsieur J. s'exacerbent. Celles-là sont dues à son sentiment de solitude. Il a recommencé à boire un soir de Noël où il était seul en mettant fin à six années d'abstinence.

Monsieur J. commence à avoir quelques problèmes de santé qui nécessitent de consulter des spécialistes. Il souhaite que je l'accompagne chez son médecin généraliste pour s'assurer qu'il ait bien compris les maux dont il souffre.

En 2019, M. J. fait un malaise au CAJ dû au manque d'alcool. Il ne peut acheter sa boisson pour des raisons budgétaires. Monsieur est alors hospitalisé quelques jours. A sa sortie, je le reconduis jusqu'à son domicile afin de m'assurer qu'il rentre bien. Sur le pallier, après une légère insistance, il concède de me laisser entrer.

Je découvre un logement très entassé. L'odeur est tenace, les détritrus sont entreposés par terre. Le moindre espace est utilisé.

L'intérieur est désuet. Ses fenêtres ne sont pas doublées. Le planché est lui aussi vieux.

M. J. n'a plus accès aux étages où se trouvent notamment sa chambre et sa salle de bain. Il dort sur un canapé vétuste, ce qui semble inadéquat au regard de sa grande taille.

Je sens qu'il a honte de la tenue des lieux et que ma présence l'angoisse vivant celle-ci comme une intrusion.

Pour ma part, il m'est difficile de rester dans les lieux. Cette visite à domicile impromptue est donc de courte durée.

A la suite de cette visite, je me rends compte des conditions indignes de vie de M. J. Nous discutons en équipe du syndrome de Diogène dont monsieur pourrait souffrir et des solutions que nous pouvons proposer.

Il apparaît tout d'abord primordial de respecter le rythme de M. J. car le fait de le brusquer à déménager sans son accord peut comporter des risques de suicide.

De son côté, monsieur J. me fait comprendre qu'il ne veut plus de visite à domicile. Il me dit paradoxalement, qu'il aimerait bien déménager et que s'il n'avait qu'une valise cela ferait longtemps qu'il serait parti.

La question du logement revient aussi lors des temps de synthèse avec le CAJ.

Monsieur J. a de plus en plus de mal à monter la côte qui mène à son habitation. Pour cela, il est conscient qu'il doit déménager. Pourtant cela le met face à ses ambivalences tellement la tâche est titanesque. Il tient aussi à rester sur la commune où il habite car il a ses repères. Il aime les paysages de Beaujeu et connaît le réseau associatif du village.

Par ailleurs, aux vues de ses problèmes financier, M. J. fait la demande d'une mesure de curatelle. Il tient à ce que l'ATMP soit prononcée.

En 2021 cette mesure est effective. M. J. refuse la réalisation de l'inventaire et tient à distance toutes interventions à domicile.

Durant cette même période, un projet de pension de famille se dessine dans la commune de Beaujeu.

Monsieur est d'accord pour s'inscrire dans le processus d'admission tout en sachant qu'il a la possibilité de se rétracter.

Le fait que le projet soit sur Beaujeu rassure monsieur J.

Malgré sa faible retraite, la mesure de curatelle renforcée contribue à stabiliser financièrement la situation de monsieur J.

Il sait désormais que ses factures sont payées à échéance. Cela allège l'accompagnement SAVS. Nous pouvons nous concentrer sur des accompagnements relatifs à sa santé et dédramatiser la notion de déménagement en lien avec le CAJ.

Lors de la signature d'un projet personnalisé au SAVS. M. J. a pu évoquer à nouveau son envie de déménager et sa difficulté à se mettre en mouvement.

Nous lui proposons avec mon collègue d'organiser des allers-retours à la déchetterie, en commençant juste par un sac. Nous précisons que cela peut se faire sans avoir à entrer dans son domicile.

Le fait d'avoir écrit cela sur le projet permet que cela soit inscrit. Je peux alors en refaire la proposition souvent sans tabou et sans non plus être trop intrusif.

En 2023, les premières pierres de la pension de famille sont posées. Nous portons sa candidature à la commission d'admission. Nous ne tardons pas à savoir que monsieur est accepté.

Cette perspective fait appel chez lui à des contradictions. M. J. aimerait déménager mais il a peur de laisser sa tranquillité et le fait de débarrasser ses affaires l'angoisse fortement.

Nous mettons en place alors des accompagnements mensuels à la déchetterie afin de commencer le travail même si cela n'est que symbolique au regard de l'immensité du débarrassage qu'il reste à faire.

Monsieur accepte de faire ces accompagnements même s'il les reporte souvent.

Parallèlement à cela P. J. donne son accord pour que nous contactions l'ALPIL, association qui accompagne les personnes qui souffrent de syndromes d'entassement.

La réunion de lancement de cet accompagnement se fait dans les locaux de l'ATMP avec la mandataire, l'ALPIL, M. J. et moi-même.

La travailleuse sociale qui représente l'ALPIL est emprunte de douceur et de bienveillance. M. J. se dit alors partant pour être accompagné par ce service et commencer à trier, mettre en sac des affaires et faire quelques allers-retours à la déchetterie.

Ils interviennent une fois par mois. M. J. accepte ces interventions. Il est présent et accueille l'équipe de l'ALPIL.

Les allers-retours à la déchetterie organisés par le SAVS sont honorés qu'une fois sur deux. Ce qui montre la complexité de monsieur par rapport à son logement.

En lien avec le SPJM et l'accueil de jour, nous lui portons une attention particulière, de manière à ce que ce changement ne soit pas trop souffrant et qu'il puisse se faire.

Les mois passent et le jour J. approche. Peu avant l'été nous obtenons une date approximative de l'entrée dans les lieux pour M. J.

Cela sera courant octobre.

L'échéance approche et la maison de M. J. est toujours entassée même si nous travaillons à faire des allers-retours à la déchetterie.

Il arrive encore que M. J. annule les RDV à la dernière minute pour des raisons médicales, de la fatigue ou autre chose.

J'essaie de le mobiliser au maximum. Il se dit de son côté très fatigué.

Nous essayons de trouver des entreprises pour l'aider à débarrasser. Les devis sont exorbitants et s'élèvent à plus de 6000 euros.

En lien avec le service SPJM de l'ATMP nous faisons des demandes de subventions. Mais nous n'obtenons aucune somme de la mairie ou de la maison du Rhône. Une demande est faite auprès de son organisme de retraite.

Finalement, nous trouvons une entreprise qui accepte de débarrasser ses affaires pour 50 euros du mètre cube. Ce devis paraît plus acceptable étant donné que le budget de monsieur est plus que limité. L'entreprise accepte un paiement échelonné.

Le SPJM peut alors envoyer la dédite.

Mon collègue du SAVS propose de mettre à disposition sa camionnette de manière à commencer à débarrasser ses affaires.

Monsieur J. accepte volontiers car il n'a réussi à mobiliser personne afin de l'aider à déménager et à débarrasser ses affaires.

Nous y allons alors une après-midi à trois éducateur.trice.s et monsieur J. Nous nous rendons compte que même avec les allers-retours du SAVS et de l'ALPIL pendant une année, le niveau d'entassement est tel que la tâche est toujours titanesque.

Monsieur J. se dit fatigué, il dort peu en ce moment et a mal au dos.

Nous remplissons le camion en faisant passer ses affaires par la fenêtre, puis un second. La présence de mon collègue motive monsieur J. qui n'arrive plus à se mobiliser tant ce changement lui demande beaucoup.

La date de l'entrée dans la pension de famille est établie, elle sera à la fin du mois.

Nous programmons une autre intervention de ce type le jour du déménagement. Lorsque nous arrivons pour emmener ses affaires dans son nouvel appartement qui est un studio neuf de 20m<sup>2</sup>, il reste énormément d'affaires malgré un premier passage de la société.

Nous chargeons le camion d'affaires. Ces dernières sont dans un état vétuste et sale. Il les dépoussière au fur et à mesure que nous les chargeons dans le camion.

Monsieur signe son état des lieux entrant et nous acheminons ses affaires. Il paraît de plus en plus fatigué. Il reste une intervention de la société pour finaliser le débarrassage.

Une fois le débarrassage fait, j'aide monsieur J. à ramener quelques cartons dans son nouvel appartement. Je m'aperçois alors que nombre d'affaires sont à même le sol. Il n'a pas voulu les faire débarrasser et ne peut pas non plus les amener dans son appartement. Je constate alors ici la difficulté que monsieur a à déménager.

La date de l'état des lieux sortant approche et je ne pourrais pas revenir avant pour l'aider.

Nous nous donnons RDV pour la signature de l'Etat des lieux sortant avec monsieur J., la curatrice de l'ATMP, le fils du propriétaire et moi-même.

Ma collègue improvise une feuille d'état des lieux. Le propriétaire semble ne pas être surpris de l'état de la maison. Il prend des photos des pièces de la maison.

Monsieur J. est très ému. Lorsque je lui dis qu'il ne peut ramener d'avantage d'affaires, il me dit avec les larmes aux yeux qu'il s'est séparé de beaucoup de bien personnels et que faire plus lui paraît difficile.

Monsieur J. s'installe peu à peu dans son nouveau logement. Nous avons quelques mois plus tard des nouvelles de sa caisse de retraite qui accepte un financement partiel pour son déménagement sous présentation de sa facture.

Il se dit toujours fatigué. La collectivité le pèse, il regrette son indépendance. A cela, je lui parle du confort qu'il a gagné en s'installant là-bas, telle une douche ainsi qu'une cuisine praticable.

Nous travaillons en ce moment avec la pension de famille et le SPJM de l'ATMP à la bonne installation de monsieur dans la pension de famille.

Il aimerait faire intervenir des aides ménagères pour pouvoir le soutenir à la bonne tenue des lieux.

Pourtant son logement est déjà saturé d'affaires et le ménage n'est pas fait. L'équipe de la pension de famille s'inquiète de la dégradation rapide des lieux.

Nous travaillons alors avec la pension de famille au moyen de visites à domiciles communes pour impulser de la motivation dans le tri de ses affaires afin que le ménage puisse être fait.

Monsieur J. nous accueille chez lui et avec du café de surcroît ! Ceci est un point positif, il accepte dorénavant que l'on puisse se rendre chez lui. Il est d'accord pour faire un peu de tri et pour rendre son appartement plus propre.

Le travail du SAVS actuellement est de veiller en lien avec la pension de famille, le service de tutelle et l'accueil de jour à sa bonne installation, tant au point de vue matériel que psychique.

L'accompagnement de monsieur vers un ailleurs s'est fait avec le temps mais aussi avec la collaboration du SPJM et de l'accueil de jour. L'ALPIL a été d'une précieuse aide de manière transitoire.

Nous souhaitons désormais que monsieur puisse bien habiter la pension de famille que ce soit dans son appartement mais aussi dans la vie collective.

L'idée étant que monsieur J. puisse bénéficier de conditions d'existence dignes afin qu'il puisse aborder le vieillissement d'une manière sereine.

Nous travaillons en lien avec la pension de famille et le SPJM, car il reste un travail de tri à faire pour que monsieur J. puisse profiter au mieux de ce nouvel appartement

Pierre

## 2-8 Les animations et temps collectifs.

---

Chaque année, le service propose des activités collectives à l'ensemble des personnes accompagnées. Les temps forts se déroulent principalement à partir des locaux situés au siège de l'Association. Il est alors proposé des temps accueil café et jeux de société, temps de relaxation, visite de musée, découverte des petites cantines, temps citoyen, etc.

Tous ces moments sont l'occasion de rompre l'isolement et d'appréhender un petit groupe, faire expérience d'être avec les autres quand cela fait longtemps que les personnes ne l'ont pas réexpérimenté.

Bien que l'intérêt de ces moments de détente, de loisir, de rencontre soient pertinents, ils sont de plus en plus désertés, bien que réclamés et attendus. La mobilisation des personnes est de plus en plus complexe. Les activités ont été réduites à tous les quinze jours avec une régularité sur les mercredis.

Sur l'été, des sorties à la journée sont proposées. L'idée est d'offrir un moment de répit dans un cadre différent du quotidien.

Cette année encore, une équipe a représenté le SAVS de l'ATMP, le samedi 8 juin 2024 lors de la journée Intersavs – concours de pétanque qui se déroulait à St Symphorien-sur-Coise et organisé par le SAVS de la Goutte d'Or. Une ambiance sous le signe de la détente et de la bonne humeur : Rencontre, découverte, compétition, etc.



### 3-1 Formations collectives.

- Participation aux JNF du M.A.I.S à NIMES sur le thème « Corps : reflet d'une société en mouvement » : participation de 3 éducateurs.
- Participation à la JRF du M.A.IS le 16/05/2024 à Givors sur le thème Accompagnement social : entre contraintes, dérives et créativité, quelle est la réalité de notre mandat ? » - participation de l'équipe à l'animation de la journée.
- Formation incendie / évacuation : celles-ci sont mutualisées avec les différents services de l'Association et concernent tous les professionnels. Elles se déroulent sur chaque site de rattachement le temps d'une demi-journée.
- Formation « Gestion de l'agressivité et de la crise suicidaire »
- Sensibilisation RGPD – approfondissement : sous forme de quizz a permis de remise à jour de certains éléments.
- Addictologie « Repérer, accompagner, orienter les publics ayant des conduites addictives » - besoin d'apports pour une meilleure compréhension des enjeux dans la relation d'accompagnement.

- Formation actualisation logiciel Mediateam : formation pour une mise à jour de l'outil.
- Sensibilisation vélo : l'ATMP ayant fait l'acquisition de vélos, il est nécessaire de s'assurer du bon usage et des règles de circulation en ville.

### 3-2 Accueil stagiaire :

---

Nous avons poursuivi l'accueil de Manon en stage de psychologie à la Fac jusqu'en avril 2024. Elle a débuté son stage en fin d'année 2023 et devait réaliser 105h de formation pratique. Afin que le travail autour de la rencontre puisse être plus pertinent pour elle, nous avons organisé son accueil sur plusieurs mois. Il s'agissait d'une première expérience que d'accompagner une étudiante en psychologie. Son regard posé sur les personnes et son questionnement ont été intéressants dans le quotidien des accompagnements.

L'équipe Lyon 3 et Lyon 6 a également accueilli Céliane, stagiaire première année de formation d'éducatrice-spécialisée à l'ARFRIPS. Elle est arrivée début décembre 2024 pour 3 mois de stage. Elle n'avait pas d'idée précises du « handicap », sans connaissance des SAVS. Elle a pu découvrir et se confronter pour une première fois au travail en milieu ouvert, à la rédaction d'écrits professionnels et leurs exigences.

Le choix d'accueillir un stagiaire est toujours réfléchi et doit être soutenu par l'équipe afin que l'accompagnement de terrain soit porteur de sens et d'apprentissage.

C'est également toujours un moment qui permet au service de prendre le temps de raconter, d'explicitier des évidences.

Nous formons nos futurs professionnels de demain. C'est important que l'on puisse leur accorder l'écoute et le temps nécessaire. A l'étudiant de le mettre à profit !

### 3-3 Analyse de la pratique.

---

L'équipe du SAVS se réunit un jeudi par mois pour une séance d'analyse de la pratique. Ce temps de réflexion est apprécié de l'équipe et apparaît comme centrale dans l'identité professionnelle des éducatrices et éducateurs du SAVS de l'ATMP.

Il s'agit de réfléchir en équipe à certaines situations qui posent questions, qui rendent le travail difficile au professionnel.

C'est un espace pour parler des éprouvés, de ce que les individus ressentent en tant que professionnel mais aussi en tant que personne.

L'APP est donc un temps fondamental pour le travail en SAVS et vient compléter les temps hebdomadaires de réunion et d'étude de situation. C'est un moment attendu de l'équipe qui permet d'élaborer les postures professionnelles, de faire équipe et de construire la notion d'éthique en équipe.

L'équipe a réalisé une deuxième année avec l'intervenante arrivée en janvier 2023. La mise au travail d'une nouvelle façon de penser, d'élaborer, de trouver les solutions au sein du groupe se poursuit. La bienveillance de l'intervenante et le cadre sécurisant de l'APP, permettent la libre circulation de la parole. Elle apporte des apports cliniques issus de différents champs disciplinaires ce qui est complémentaires aux autres espaces de réflexion.

Ces séances offrent le temps du pas de côté et d'envisager les situations sous un angle différent.

### **3-4 Réseaux et partenariats : inscription dans le réseau.**

---

Nous poursuivons notre inscription dans différents réseaux de façon à développer nos ressources. Nos principaux réseaux sont :

- Le MAIS (Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale),
- La Coordination 69 - soins psychique et réinsertion (regroupement de plusieurs Associations œuvrant dans le domaine du handicap psychique),
- Les CLSM (Comité Local de Santé Mentale),
- Les inter-SAVS (regroupement des plusieurs SAVS du territoire).
- Comité de suivi dans certaines pensions de famille

En 2024, deux professionnels du SAVS font partie de la commission Participations Croisées (sensibilisation et déconstruction des représentations) de la Coordination 69, où participent à la fois des professionnels et des personnes concernées, ce qui fait la particularité de cette commission. Cette commission continue de s'orienter sur la déstigmatisation des troubles psychiques en menant des actions auprès de différents publics, principalement des professionnels, comme des bailleurs sociaux et des associations d'aides à domicile, travaillant ou étant en lien avec des personnes en situation de handicap psychique.

Parallèlement, nous menons depuis quelques années un Projet Radio en collaboration avec Radio Pluriel : il s'agit d'intervenir dans l'émission Vivre Ensemble.

Ainsi, professionnels d'AMAHC, ATMP, SMC Orloges et les personnes concernées ont décidé de choisir le même thème que l'an dernier à savoir : « Qu'est-ce qui me fait du bien ? Qu'est-ce que je fais pour aller bien, mieux ? » En effet, ce thème concerne tout le monde en santé mentale, les personnes intervenantes ne sont pas les mêmes d'une année à l'autre ni même les auditeurs. Il n'y a donc pas de phénomène de répétition. Forts de cette belle expérience commune, le 5 juin 2024 une émission a été reprogrammée. Comme l'année précédente, les membres de la commission Participations Croisées ont créé un groupe qui s'est réuni trois fois en amont avec la collaboration de Radio Pluriel afin de préparer l'émission et solliciter des personnes intéressées pour participer dans leurs réseaux. Ainsi, 15 personnes étaient présentes le jour de l'émission pour participer et témoigner en directes. Une trentaine de témoignages enregistrés ont pu

être diffusés à la radio durant l'émission. Cette expérience contribue à la déstigmatisation et génère de la valorisation.

### 3-5 La participation des usagers - un gage de qualité

---

Depuis plusieurs années, nous tenons à faire place dans notre organisation aux personnes accompagnées en les associant au maximum aux instances. Nous sollicitons la présence d'une à deux personnes lors de la présentation de notre service aux personnes orientées dans le cadre des réunions d'information d'admission. Nous coanimons les groupes d'expression, faisant de leur expérience, un savoir et des compétences à valoriser.

Nous partageons des lieux comme la commission participation croisée de la Coordination 69 afin d'œuvrer contre la stigmatisation liée au handicap.

En 2024, nous avons innové en proposant à deux personnes accompagnées de venir témoigner lors de l'AG de l'ATMP. Mathilde a pu raconter son parcours et expliquer l'importance du soutien du SAVS. Elle nous a partagé sa passion pour le dessin en expliquant ce qu'elle exprimait au travers de ses réalisations. Peggy a également pris la parole pour évoquer son implication dans le projet radio plurielle sur la déstigmatisation pour casser les représentations liées au handicap psychique. Toutes deux ont fait preuve de sincérité et de simplicité. Merci à elles !

La commission éthique de l'ATMP a pris un nouveau tournant en 2024 puisqu'elle s'est ouverte à la présence des personnes concernées. Une réunion de présentation de la commission éthique a été d'abord organisée par les référentes de la commission. Nous avons deux personnes du SAVS qui participent à ces temps. Leur regard, questionnement, présence est un vrai atout. Cela demande d'ajuster le langage parfois trop technique et de les inviter à s'exprimer, à participer.

#### Retour d'expérience de participation à la commission éthique

---

J'apprécie de faire partie des membres de la commission éthique du Savs.

C'est un moment assez agréable puisque nous sommes tous là pour essayer de résoudre des problèmes que certaines personnes accompagnées rencontrent.

Je suis épatée de constater qu'il y a de la bienveillance comme ça. Que les membres de la commission sont très humains et très professionnels. Le fait que l'on soit pas mal à échanger permet d'avoir plusieurs avis et trouver des solutions.

Je n'avais jamais participé à une telle réunion. J'aime bien y aller, ça me fait plaisir. On me demande mon avis, on me conteste, on me valide. Ça me fait un échange, me rend heureuse d'être utile et rencontrer des gens dans l'empathie.

Chadia

### 3- Amélioration de la qualité – plan de suivi

A la suite de l'évaluation de la qualité des ESSMS de la HAS établit en 2023, il est ressorti du rapport que certains points devaient être mis au travail et nécessitaient la mise en place d'un plan d'amélioration de la qualité.

Nous avons commencé à mettre en évidence les actions et à apporter certaines réponses d'amélioration.

ACTIONS		suivi du plan d'action 2024
1	La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches	Nous travaillons à un texte que nous intégrerons dans notre livret d'accueil qui précisera le rôle de la personne de confiance.
2	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension	Nous voulons repenser la plaquette du SAVS - pour cela un groupe de travail est programmé le 8 janvier 2025 avec la participation de représentants. Cela permettra de simplifier certaines informations pour les rendre plus compréhensibles.
3	La personne accompagnée est active des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation est effective est favorisée	
	La personne accompagnée connaît ses représentants et peut les solliciter	Toutes les personnes sont représentantes car nous n'avons pas de CVS pour l'instant. Seuls des groupes d'expression sont organisés pour recueillir leur avis.
	La personne accompagnée est impliquée dans les instances collectives ou autres formes de participation	Des invitations à participer à des groupes de travail/ d'expression sont réalisées. Les personnes ne se mobilisent malheureusement pas facilement en 2024.
	Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation	En 2024, nous avons travaillé des thèmes en lien avec la réécriture de notre projet de service. Aucun compte rendu n'a été adressé. Une compilation des éléments travaillés avec le groupe a été faite en conclusion de ce temps de travail le même jour.
4	La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté	une séance dédiée à la citoyenneté a été organisée en 2024 sur un temps collectif. Le mot "citoyenneté" a freiné la participation car personne ne s'est présentée. L'idée est de travailler la citoyenneté en 2025 au travers de sollicitation et des les préparer pour ceux et celles qui le souhaiteront aux futures élections
5	L'ESSMS organise le questionnaire éthique en associant l'ensemble des acteurs (personnes accompagnées, pros, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire	Mise en place de la participation des personnes concernées au sein de la commission éthique de l'association.
6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.	non travaillé sur 2024

## CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGÉES

L'année 2024, a été l'année de la réalisation du « Ses jours SAVS », projet qui a mis 2 ans à se concrétiser. Le résultat est très positif mais reste une contrainte sur le plan budgétaire.

Le projet de service a occupé une partie de l'année et nous donne une direction pour les 5 ans à venir. Il a permis de réunir tous les professionnels et de questionner nos modes d'intervention, la mise en œuvre de nos missions, de partager les pratiques, faire du commun et donner sens au travail d'équipe.

Dans la continuité de la place faite aux personnes accompagnées à participer, elles ont été mobilisées, sollicitées pour contribuer à la réflexion institutionnelle. L'Association, leur a donné un espace d'expression lors de notre AG annuelle. La démarche participative à tous niveaux est amorcée et prend tout son sens dans l'organisation de l'ATMP d'aujourd'hui.

Les perspectives de l'année 2025, seront de travailler la communication et l'interconnaissance de différentes institutions, services avec lesquels nous sommes régulièrement en lien : les MDR, les maisons de la Métropole. Nous allons également solliciter la MDMPH pour un échange entre équipe afin de mieux cerner leurs attendus vis-à-vis de notre SAVS et d'explicitier notre manière d'intervenir.

Les relais sont nécessaires dans certaines situations mais pour cela il est nécessaire de réaffirmer notre identité de service afin de pouvoir comprendre comment fonctionnent les autres.

2025, sera également l'année de projets transversaux avec le SPJM et de travailler sur des points d'amélioration en lien avec l'évaluation de la qualité de la HAS.

Enfin, en raison des besoins repérés depuis plusieurs années et d'éléments objectivés nous allons solliciter notre financeur afin de demander une extension de notre agrément.

Muriel BRETON  
Cheffe de service